EDITION NATIONALE DU « PARISIEN »

DEUX-SEVRES
Trafic de peaux à la tannerie
PAGE 16

Aujourd'hui
Nº 16214
MARDI 22 OCTOBRE 1996
3,80F

POITOU-CHARENTES ▶ Des animaux protégés en stock

Les drôles de peaux de la tannerie de Thouars

La Rochelle

PEAUX de fouines, de blaireaux, de belettes, rien que des espèces protégées ! A la place de la peau de mouton qu'ils recherchaient, les services vétérinaires des Deux-Sèvres sont tombés sur un drôle de stock chez un tanneur de Thouars qui avait aussi entassé 1 500 peaux de chats. L'Antac 79 (Association contre le trafic des animaux de compagnie) s'apprête à déposer plainte pour vol et recel de chats. Michel Vaudois, son président départemental, affirme : « C'est la première fois que l'on en trouve une telle quantité. On sait qu'il y a trafic, mais il est difficile d'obtenir des preuves. »

En raison des nuisances et des risques de pollution qu'elle occasionne, une activité de tannage est régulièrement contrôlée. Depuis plusieurs années, l'entreprise de Thouars était surveillée de près par la direction des services vétérinaires (DSV). En février dernier, une fillette est morte dans la Vienne après avoir mangé de la viande d'un mouton atteint de la maladie du charbon. Les autorités sanitaires apprennent que la peau de l'animal est partie chez le tanneur de Thouars. Les inspecteurs de la DSV se rendent sur place pour éviter d'autres intoxications. Première surprise : l'entreprise détient déjà des peaux de chats et d'autres espèces protégées.

Cent mille disparitions par an dans tout le pays

La préfecture ordonne à la tannerie de cesser son activité avant le mois de juillet. Cet été, nouvelle enquête sur place : on y trouve cette fois 1 500 peaux de chats. Leur destination est incertaine, vers la Pologne affirme le tanneur. Mais leur origine est encore plus douteuse. « On m'apporte les chats crevés, les animaux écrasés par les voitures », explique l'homme. « Oui, mais on ne comprend pas dans ce cas pourquoi les chats sont criblés de plomb ou pourquoi il leur manque des pattes, comme s'ils avaient été victimes de pièges », rétorquent les vétérinaires.

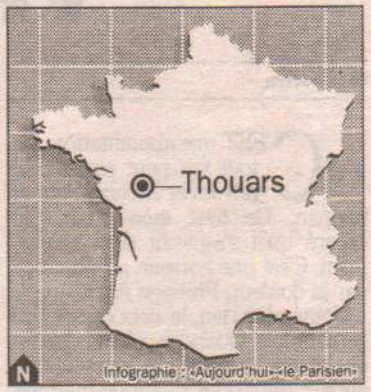

Le tanneur comparaîtra prochainement devant le tribunal correctionnel pour l'affaire des animaux protégés ; il affirme que les peaux ont plus de vingt ans. Par ailleurs, le parquet poursuit son enquête concernant les chats. Leur tannage n'est pas illégal, mais il faut justifier leur provenance... A l'échelle nationale, l'association l'Antac estime à près de 100 000 par an les disparitions déclarées de chiens et de chats.

Nicolas VEYRON

L'origine des peaux de fouines (ci-dessus) et autres animaux est suspecte ; les chats par exemple étant souvent criblés de plomb ou mutilés. (Photo archives, Jacana.)